

2011_A117

OBJET : Politique Culturelle - Equipements culturels - Musée Granet - Tarification des expositions estivales

Le 30 juin 2011 à 17 h 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

AGOPIAN Jacques - AMAROCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GASCUEL Jean - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - MANCER Joël - MARTIN Régis - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PORTE Henri-Michel - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - ROVARINO Isabelle - SANTAMARIA Danielle - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

AGARRAT Henri suppléé par MENGEAUD Julien - CANAL Jean-Louis suppléé par SIMONET Bernard - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - CIOT Jean-David suppléé par SAIZ-OLIVER Sergine - GOURNES Jean-Pascal suppléé par SANTINI Joseph-Marie - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCER Joël - BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à SUSINI Jules - CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BABULEAUD Jean-Pierre - FERAUD Pierre donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira - FILIPPI Claude donne pouvoir à VILLEVIEILLE Robert - GALLESE Alexandre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GARÇON Jacques donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GROSDÉMANGE Gérard donne pouvoir à MARTIN Régis - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JOISSAINS-MASINI Maryse donne pouvoir à CHORRO Jean - JONES Michèle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - LICCIA Marcel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERSALI Malik donne pouvoir à MORBELLI Pascale - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BENON Charlotte - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - POITOU Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - TONIN Victor donne pouvoir à GARÇON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

ALBERT Guy - BAUTZMANN Marcel - BUCKI Jacques - DAGORNE Robert - DRAOUZIA Fatima - DUPERREY Lucien - FENESTRAZ Martine - FERAUD Jean-Claude - GARNIER Eliane - GERACI Gérard - JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LOUIT Christian - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MOINE Anne - MOUGIN Jacques - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger - POTIE François - ROUGIER Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - TAULAN Francis

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 30 JUIN 2011

Rapporteur : Monsieur Jean Bonfillon

Objet : Equipements culturels - Musée Granet - Tarification des expositions estivales

Décision du Conseil

Les expositions d'audience nationale, comme Alechinsky en 2010, ou Planque en 2011 nécessitent une tarification différente afin de tendre à l'équilibre budgétaire : tarif normal de 6 € contre 4 € dans des périodes « normales » d'ouverture du musée.

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa programmation d'expositions temporaires estivales entre mai et octobre le musée Granet propose des expositions d'audience « nationale », par exemple l'exposition Alechinsky en 2010 ou l'exposition Planque en 2011.

Ces expositions nécessitent un budget plus élevé que les expositions temporaires de printemps et d'automne (tarif normal : 4 euros).

Les expositions à caractère « international » comme Cézanne en 2006 ou Picasso en 2009, font l'objet de délibérations tarifaires spécifiques (tarif normal : 10 euros).

Il est donc nécessaire de majorer les droits d'entrée, afin de viser un équilibre budgétaire pour ces expositions (tarif normal : 6 euros).

Tarification expositions temporaires estivales

1 - Visites libres

Tarif normal : 6 euros

Tarif réduit : 4 euros :

- apprentis jusqu'à 25 ans,
- personnes à mobilité réduite et leur accompagnateur (sur présentation d'une carte d'invalidité délivrée par une maison départementale des personnes handicapées (MDPH),
- personnes malvoyantes et malentendantes,
- achats en nombre (à partir de 15 places achetées)

Gratuité :

- les visiteurs de moins de 18 ans,
- les étudiants, sur présentation d'une carte d'étudiant en cours de validité
- les demandeurs d'emploi de longue durée (à partir de 6 mois), les bénéficiaires du RMI, les titulaires du minimum vieillesse et du minimum invalidité, les détenteurs de la carte loisirs du CCAS d'Aix en Provence
- les détenteurs de la carte Ministère Culture en cours de validité, membres de l'Icom, Icomos, AGCCPF,
- les journalistes, les conférenciers régionaux, nationaux et internationaux, les accompagnateurs de groupes,
- les adhérents de l'association Culture du cœur (dans la limite du contingent alloué), les adhérents de l'association des Amis du Musée Granet
- les abonnés du musée Granet
- Aix City Pass

- Location d'un audio guide : 3 €/ personne

2 - Visite guidées

2.1- Visites guidées individuelles

Durée 1h : Droit d'entrée + 4 euros (nota : le tarif réduit ne s'applique que sur l'entrée au musée)

2.2. Tarifs de groupes

Scolaires : tarification habituelle (conformément à la délibération tarifaire du 12 décembre 2008).

Etudiants, dans le cadre d'une visite organisée par leur établissement ou par une association étudiante

- entrée : gratuité
- médiation : 20 euros.

Adultes

Les groupes doivent comprendre minimum 15 et maximum 30 personnes, accompagnateurs compris.

Visites guidées : droit d'entrée en tarif réduit + 60 euros

CE et COS des collectivités : droit d'entrée en tarif réduit + 55 euros

Droit de parole : il est gratuit, mais la location d'audiophones est obligatoire

Location audiophone (pour droit de parole) : 30 €

Location audiophone pour guides des offices de tourisme: 15 €

Toute prestation complémentaire entraînant la mise à disposition de matériel technique (audio guides et audiophones), pour des visites guidées en langue étrangère, ou pour des groupes nécessitant des prestations spécialisées, pour des groupes souhaitant bénéficier de locations d'espaces privés ou d'organisation de visites privées, fera l'objet d'établissement de devis.

Nota : les tarifs réduits individuels sont valables sur présentation d'un justificatif à jour. Pour les chômeurs de plus de 6 mois : justificatif avec la date d'inscription + certificat mensuel d'inscription.

Il convient de noter que la Commission politique et équipements culturels du 3 mai 2011, a émis un avis favorable à cette délibération.

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la Commission politique et équipements culturels en date du 3 mai 2011.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les tarifs pour les expositions temporaires estivales du musée Granet ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces y afférents.

OBJET : Politique Culturelle - Equipements culturels - Musée Granet - Tarification des expositions estivales

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	117
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	117
Majorité absolue	59
Pour	117
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Le Président



Acte rendu exécutoire par transmission

En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le

08 JUIL. 2011